

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 1^{er} juin 2020, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

La séance est tenue à huis-clos conformément au décret 222-2020 du 20 mars 2020, annoncé par le premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 4 mai 2020.
3. Rapport du maire 2019.
4. Dossier de l'enseigne numérique.
5. Résultats appel d'offres pour le renouvellement de l'emprunt numéro 2004-01 (104 600 \$).
6. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 104 600 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020.
7. Acceptation du tableau d'échéancier de l'emprunt de 104 600 \$.
8. Annulation du projet de règlement numéro 2020-06, modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 2016-07.
9. Adoption du règlement numéro 2020-08 concernant les animaux.
10. Adoption du règlement numéro 2020-10 modifiant le règlement numéro 2003-13 relatif à la circulation et au stationnement.
11. Résultats appel d'offres pour les segments 16 et 19 du Chemin de la Grosse-Ile.
12. Résultats appel d'offres pour les segments 14 et 15 du Rang Scott.
13. Résultats demande de soumissions pour correction de pavage.
14. Coût pour la pose d'une conduite d'égout pluvial en bordure de la rue de la Fabrique et dans les lignes arrière des lots 6 189 184 et 6 189 185, en direction de la rivière Noire.
15. Coût pour le déplacement d'une borne fontaine sur la rue des Jonquilles.
16. Mise à jour au niveau des employés municipaux vs COVID-19.
17. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
18. Offre d'un marché ambulant par la MRC de l'Érable.
19. Période de questions.
20. Maintien fermeture de la bibliothèque municipale.
21. Acceptation de la proposition de Malette actuares inc. pour les assurances collectives au 1^{er} juin 2020.
22. Remplacement ponceaux latéraux en face du 809 Petit 9^e Rang et du 351 Chemin Grosse-Ile, remplacement d'un ponceau transversal près du 860 Rang 8 Est et nettoyage fossés Rang 6 Est et Route du 9^e rang.
23. Autorisation signature acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada pour la rue des Iris.
24. Achat d'un nouveau portable pour le service de garde et l'administration.
25. Demande de M. Marcel Mercier pour élargir son entrée charretière d'environ 20 pieds sur le lot 5 659 919.
26. Demande de 9025-3287 Québec inc. pour élargir une entrée charretière de 30 pieds pour le lot 6 067 632.
27. Demande de la Ferme Stéluka inc., pour élargir une entrée charretière d'environ 6 pieds.
28. Aménagement d'un regard puisard près du 2 rue des Iris.
29. Prix pour le déneigement de la cour de l'École Ste-Julie pour 2020-2021.
30. Achat de 9 webinaires de l'ADMQ.

31. Nettoyage fossé au bout de la rue des Iris. (demande de M. Lambert)
32. Demande d'aide financière programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration.
33. Camp de jour 2020.
34. Résolution Semaine québécoise des personnes handicapées.
35. Transfert au service de loisirs de 2000 \$.
36. Correspondance.
37. Approbation des comptes.
38. États des revenus et dépenses au 31 mai 2020.
39. Varia. (Réouverture du centre de services de Desjardins à Laurierville, retour aux heures habituelles d'ouverture au dépanneur Bonisoir)
40. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2020-140

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2020-141

Approbation du procès-verbal du 4 mai 2020.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 4 mai 2020, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2020-142

Rapport du maire sur le rapport financier 2019.

Attendu que le maire doit déposer à la séance ordinaire du mois de juin un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019;

Attendu que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le conseil;

Attendu que la présente séance est tenue à huis-clos, conformément aux directives de la Santé public, les citoyens pourront transmettre leurs questions sur le rapport financier 2019 par courriel au rgingras@laurierville.ca, et ce, jusqu'au 26 juin 2020, et les réponses seront données lors de la séance du 6 juillet 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le rapport du maire soit publié dans le journal Le Poliquin du 12 juin prochain, lequel est distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la municipalité.

Que le rapport soit publié également sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2020-143

Dossier de l'enseigne numérique.

Attendu que Mme Manon Boucher et M. David Paquin demande une prolongation de la fermeture de l'enseigne numérique;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil procédera à l'ouverture de l'enseigne numérique le 9 juin 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-144

Adjudication de la soumission de billets.

Attendu que la municipalité de Laurierville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats des titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 juin 2020, au montant de 104 600 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 100 \$	1,40000 %	2021
20 500 \$	1,50000 %	2022
20 900 \$	1,70000 %	2023
21 400 \$	1,85000 %	2024
21 700 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,22600 Coût réel : 2,40866 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ERABLE

20 100 \$	2,65000 %	2021
20 500 \$	2,65000 %	2022
20 900 \$	2,65000 %	2023
21 400 \$	2,65000 %	2024
21 700 \$	2,65000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,65000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

20 100 \$	2,95000 %	2021
20 500 \$	2,95000 %	2022
20 900 \$	2,95000 %	2023
21 400 \$	2,95000 %	2024
21 700 \$	2,95000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,95000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Suzy Bellerue, et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Laurierville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2020 au montant de 104 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-01. Ces billets sont émis au prix de 98,22600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

RÉSOLUTION : 2020-145

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 104 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 JUIN 2020.

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Laurierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 104 600 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2004-01	104 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LUC CÔTÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	20 100 \$	
2022.	20 500 \$	
2023.	20 900 \$	
2024.	21 400 \$	
2025.	21 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée

Résolution : 2020-146

Approbation tableau combiné de l'emprunt de 104 600 \$.

Année	2004-01	Total
1 2021	20 100	20 100 \$
2 2022	20 500	20 500 \$
3 2023	20 900	20 900 \$
4 2024	21 400	21 400 \$
5 2025	21 700	21 700 \$
Total	104 600	104 700 \$

Adoptée

Résolution : 2020-147

Annulation premier projet de règlement numéro 2020-06.

Attendu que la municipalité a adopté le projet de règlement numéro 2020-06, le 6 avril 2020, afin de modifier le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2016-07, pour agrandir vers le sud-est, l'affectation résidentielle et

commerciale R/C-1, à même une partie de l'affectation agricole situé entre la rivière Noire et la rue Grenier, comprise entre le 156 et le 206 rue Grenier;

Attendu que la MRC de l'Érable a avisé le directeur général de la municipalité, à l'effet que certains aspects du projet de règlement numéro 2020-06, sont non compatibles avec le schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable, et que des modifications sont requises pour son approbation;

Attendu que la MRC de l'Érable pourra transmettre dans les prochaines semaines, des recommandations pour la modification au plan d'urbanisme de l'affectation agricole susdite, attendu que cette partie du territoire est maintenant en zone blanche, en vertu d'une décision de la CPTAQ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil annule le projet de règlement numéro 2020-06, et que le processus pour la modification du plan d'urbanisme, sera repris du début dans les prochains mois.

Adoptée

Résolution : 2020-148

Adoption du règlement numéro 2020-08, concernant les animaux.

Attendu l'avis de motion donné le 4 mai 2020 en séance ordinaire;

Attendu le dépôt du projet de règlement numéro 2020-08, lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 2020-08, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement que le conseil municipal décrète l'adoption du règlement numéro 2020-08, concernant les animaux.

Que l'original dudit règlement numéro 2020-08 est conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations.

Que le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, et il peut en être pris communication au bureau municipal, soit au 140 rue Grenier à Laurierville, aux heures normales d'ouverture du bureau, ou sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

Règlement numéro 2020-10

Modifiant le règlement numéro 2003-13 relatif à la circulation et au stationnement

Attendu que le conseil municipal juge nécessaire de modifier le règlement numéro 2003-13 relatif à la circulation et au stationnement;

Attendu que la municipalité a adopté par résolution, à la séance du 4 mai 2020 le projet de règlement numéro 2020-10;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Luc Côté, à la séance du 4 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 L'annexe « A » est modifié en ajoutant les endroits suivants où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule :

Avenue Béland : du côté des chiffres impairs, soit 405 au 411.

Rue Grenier : De l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Tanguay jusqu'au 185 rue Grenier.

Article 2 L'annexe « A » est modifié à nouveau, en supprimant les mots « du 133 » et en ajoutant les mots suivants : « de l'intersection de l'avenue Dufour et de la rue Grenier » pour l'endroit 3.

Article 3 Les mots de l'article 5 sont supprimés et sont remplacés par les mots suivants :

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public au-delà de la période autorisée par une signalisation ou un parcomètre. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe « B » ».

Article 4 L'endroit suivant est ajouté à l'annexe « B » :

Période maximum autorisée est de 15 minutes :

Avenue Béland : du côté des chiffres impairs, soit du 403 à la rue Grenier.

Article 5 Toutes les autres dispositions du règlement numéro 2003-13 demeurent et s'appliquent comme si ici au long récit, en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Adopté à Laurierville, ce 1^{er} juin 2020.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

ANNEXE « A »

Endroit où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule

1. **Route de la Station** : du côté des chiffres pairs, soit du 114 au 144.
2. **Avenue Gariépy** : du côté des chiffres impairs, soit du 201 au 213.
3. **Rue Grenier** : du côté des chiffres impairs : soit de l'intersection de l'avenue Dufour et de la rue Grenier jusqu'à l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher.
4. **Avenue Béland** : du côté des chiffres impairs, soit 405 au 411.
5. **Rue Grenier** : De l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Tanguay jusqu'au 185 rue Grenier.

ANNEXE « B »

Endroit où il est interdit de stationner
ou d'immobiliser un véhicule au-delà d'une période de 15 minutes

1. **Avenue Béland** : du côté des chiffres impairs, soit du 403 à la rue Grenier.

Résolution : 2020-149

Adoption du règlement numéro 2020-10.

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 2020-10, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement que le conseil municipal décrète l'adoption du règlement numéro 2020-10, modifiant le règlement numéro 2003-13 relatif à la circulation et au stationnement.

Que le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, et il peut en être pris communication au bureau municipal, soit au 140 rue Grenier à Laurierville, aux heures normales d'ouverture du bureau, ou sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2020-150

Résultats appel d'offres pour les segments 16 et 19 du Chemin de la Grosse-Ile.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de voirie sur les segments 16 et 19 du Chemin de la Grosse-Ile. Six soumissions ont été reçues avant 10h00 le 29 mai 2020. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la MRC de l'Érable, le 29 mai 2020 à 10h05, par M. Kaven Massé, ingénieur, du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, en présence de M. Aldric Ntsandi et M. Simon Moffat-Fréchette, employés à la MRC de l'Érable. Les prix des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant de la soumission taxes incluses
EMP inc.	1 034 728.46 \$
Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.	1 108 595.27 \$
Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec	1 291 799.89 \$
Construction Lemay inc.	1 295 768.25 \$
Sablière de Warwick ltée	1 343 112.32 \$
Pavage Centre-Sud du Québec inc.	1 484 666.43 \$

Attendu que la soumission d'E.M.P. inc. est conforme;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de voirie du Chemin de la Grosse-Ile, et ce, au prix de 1 034 728.46\$, taxes incluses, à E.M.P. inc..

Que le coût des travaux peut varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré, au mètre cube ou au mètre linéaire.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que l'acceptation de la soumission est conditionnelle à la réception de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt numéro 2020-04, lequel décrète un emprunt pour des dépenses en immobilisations de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile et sur le Rang Scott.

Que le ministère des Transport a confirmé une aide financière représentant 75% du coût des travaux et des frais connexes, en vertu du programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), en date du 9 mars 2020 pour le segment 19 et en date du 12 mars 2020 pour le segment 16.

Que la municipalité de Laurierville assume 25% du coût des travaux et des frais connexes, par l'entremise du règlement d'emprunt 2020-04.

Adoptée

Résolution : 2020-151

Résultats appel d'offres pour les segments 14 et 15 du Rang Scott.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de voirie sur les segments 14 et 15 du Rang Scott. Sept soumissions ont été reçues avant 14h30 le 1^{er} juin 2020. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la MRC de l'Érable, le 1^{er} juin 2020 à 14h35, par M. Kaven Massé, ingénieur, du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, en présence de M. Aldric Ntsandi et Mme Maryse de Billy, employés à la MRC de l'Érable. Les prix des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant de la soumission taxes incluses
L4 Construction	945 409.47 \$
Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.	946 820.04 \$
EMP inc.	999 318.34 \$
Construction Lemay inc.	1 093 689.45 \$
Sablière de Warwick ltée	1 186 704.20 \$
Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec)	1 229 551.85 \$
Pavage Centre-Sud du Québec inc.	1 350 841.28 \$

Attendu que la soumission de L4 Construction est conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de voirie du Chemin de la Grosse-Ile, et ce, au prix de 945 409.47 \$, taxes incluses, à L4 Construction.

Que le coût des travaux peut varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré, au mètre cube ou au mètre linéaire.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que l'acceptation de la soumission est conditionnelle à la réception de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt numéro 2020-04, lequel décrète un emprunt pour des dépenses en immobilisations de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile et sur le Rang Scott.

Que le ministère des Transport a confirmé une aide financière représentant 75% du coût des travaux et des frais connexes, en vertu du programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), en date du 9 mars 2020 pour les segments 14 et 15 du Rang Scott.

Que la municipalité de Laurierville assume 25% du coût des travaux et des frais connexes, par l'entremise du règlement d'emprunt 2020-04.

Adoptée

Résolution : 2020-152

Résultat soumissions pour les travaux de correction de pavage.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 26 mai 2020. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal le 28 mai 2020 à 9h40, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. François Gingras, inspecteur en voirie et M. Jean-François Labrie-Simoneau, préposé au service de loisirs et à l'administration. Les prix des soumissions sont les suivantes :

	Pavage Lagacé & Frères inc.	Pavage Veilleux (1990) inc.
Nombre de tonnes	297.30	297.30
Prix à la tonne	157.00 \$	144.00 \$
Sous-total :	46 676.10 \$	42 811.20 \$
TPS :	2 333.80	2 140.56 \$
TVQ :	4 666.44	4 270.42 \$
Total :	53 676.34 \$	49 222.18 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Veilleux (1990) inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux, à Pavage Veilleux (1990) inc., et ce, au prix de 49 222.18 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux pourrait varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux;

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-153

Coût pour la pose d'une conduite d'égout pluvial en bordure de la rue de la Fabrique et dans les lignes arrière des lots 6 189 184 et 6 189 185, en direction de la rivière Noire.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de l'entreprise E.M.P. inc., datée du 8 mai 2020, pour l'aménagement d'une conduite d'égout pluvial de 12 pouces de diamètre, de type SOLENO, en bordure de la rue de la Fabrique et dans les lignes arrière des lots 6 189 184 et 6 189 185, en direction de la rivière Noire, et ce, au coût de 17 242.50 \$, taxes non incluses.

Que le coût comprend tout le matériel, la main-d'œuvre, l'équipement pour la pose de la conduite d'égout pluvial et de 2 regards.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-154

Coût pour le déplacement d'une borne fontaine sur la rue des Jonquilles.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil entérine les coûts engendrés pour le déplacement d'une borne fontaine sur la rue des Jonquilles, afin d'aligner la borne fontaine entre 2 terrains, au lieu de se situer au milieu de la façade avant d'un terrain.

Que les coûts pour le déplacement de la borne fontaine sont les suivants :

Réal Huot inc. : Frais pour installer un embranchement de la conduite de la borne fontaine sur la conduite d'aqueduc et fourniture du matériel, pour un montant de 4 483.63 \$, taxes incluses.

E.M.P. inc. : Fourniture pelle mécanique, sable et matériel granulaire 0-3/4 pour 6 815.44 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2020.

Adoptée

Mise à jour au niveau des employés municipaux vs COVID-19.

Le directeur général, M. Réjean Gingras, informe les membres du conseil, que présentement, Mme Lyne Lemelin n'a pas repris son poste de brigadière à l'ouverture des classes le 11 mai, attendu son âge et son état de santé.

Que Mme Lemelin a été remplacé par M. Louvik Laflamme, pour agir comme brigadier à l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher, et ce, jusqu'à la fin des classes, le 23 juin 2020.

Que Mme Mélisa Samson a repris en emploi au service de garde municipal en milieu scolaire, le 11 mai dernier.

Que son assistante, Mme Suzanne Turcotte, a repris également son emploi au service de garde, mais cette dernière est payée par la Commission Scolaire des Bois-Francs.

Que la préposée à l'entretien ménager à la Caisse Desjardins, Mme Manon Aubry, continue son travail à cet endroit, avec la présence du personnel du service de sécurité incendie de la région de l'Érable.

Que la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Dominique Martel, n'a pas repris son travail pour le moment. Ce sujet sera discuté dans les prochains points.

Que les autres employés (Mme Danielle Bergeron, Mme Claire Gosselin, M. François Gingras et M. Jean-François Labrie-Simoneau) continuent leur travail respectif.

Que le bureau municipal ouvrira au public au cours de la présente semaine, avec les mesures appropriées.

Résolution : 2020-155

Fonds régional à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2019, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 10 005.80 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

Que la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Réparation de pavage sur la rue Grenier et l'avenue Renaud (±20 000.00 \$)

Que la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

Adoptée

Résolution : 2020-156

Offre d'un marché ambulant dans la MRC de l'Érable.

Attendu que Mme Solange Thibodeau, commissaire agroalimentaire à la MRC de l'Érable, a préparé un projet pilote de marché ambulant pour l'été 2020 pour 5 municipalités de la MRC de l'Érable, afin de mesurer la faisabilité du projet pour les 11 municipalités de la MRC d'ici 2022;

Attendu que le marché ambulant serait en opération entre juillet et octobre 2020 à raison d'une présence de 2 à 3 heures par municipalité participante, à chaque semaine;

Attendu que les municipalités participantes auront la possibilité d'ajouter des exposants agroalimentaires, des démonstrations, des artisans, des artistes, etc..., toujours dans le respect des exigences de la santé publique;

Attendu que le montant demandé par municipalité peut varier entre 500 \$ à 1 500 \$;

Après délibérations, il est proposé par Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil souhaite fortement participer à ce projet pilote de marché ambulant en 2020.

Adoptée

Période de questions.

Le directeur général mentionne que l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la municipalité et sur la page Facebook, quelques jours avant la séance du conseil, afin que les personnes puissent expédier par courriel leurs questions avant la séance du conseil. Le directeur général mentionne avoir reçu aucune question.

Résolution : 2020-157

Maintien de la fermeture de la bibliothèque municipale.

Attendu que la Santé publique permet la réouverture des bibliothèques municipales, avec plusieurs consignes à appliquer pour contrer la pandémie de la COVID-19;

Attendu que l'application des nombreuses consignes, compliquent grandement le travail de la coordonnatrice de la bibliothèque;

Attendu que les nombreuses consignes pour les usagers de la bibliothèque rendent la location de livres longue et complexe;

Attendu que la décision d'ouvrir la bibliothèque municipale est à la discrétion du conseil municipal;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil préfère maintenir la bibliothèque municipale fermée jusqu'au 3 août prochain, soit après les vacances estivales, en espérant des consignes plus souples d'ici cette date.

Adoptée

Résolution : 2020-158

Assurances collectives.

Attendu que conformément au Code municipal et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité de Laurierville à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de

l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possible;

Attendu que suite à un appel d'offres public, Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Attendu qu'advenant que la municipalité de Laurierville se joigne au regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité de Laurierville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Municipalité de Laurierville souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;

Qu'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaire inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

Que ce Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public no UMQ 003-2019-2024;

Que l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

Que la Municipalité de Laurierville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Laurierville s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Laurierville durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire inc.;

Que la Municipalité de Laurierville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Municipalité de Laurierville se joint.

Adoptée

Résolution : 2020-159

Divers travaux de voirie dans les chemins municipaux.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de voirie suivants :

- Remplacement d'un ponceau latéral en face du 809 Petit 9^e Rang.
- Remplacement d'un ponceau latéral près du 351 chemin de la Grosse-Ile.
- Remplacement d'un ponceau transversal près du 860 Rang 8 Est.
- Nettoyage fossés près du 695 Rang 6 Est.
- Nettoyage fossés près de l'intersection du Rang 10 et de la Route du 9^e Rang.
- Remplissage en gravier du canal formé par la fonte de la neige, en bordure de la Route du 9^e Rang (300 pieds), et du Rang 10 Ouest (200 pieds).

Que le coût des travaux est estimé à environ 20 000 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-160

Autorisation signature acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada pour des terrains de la rue des Iris.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que le maire, M. Marc Simoneau, signe, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada, pour les lots 6 345 229 et 6 345 230, propriétés de la municipalité, préparé par le bureau de notaires Beauchamp, Cyr inc..

Adoptée

Résolution : 2020-161

Achat d'un nouveau portable pour le service de garde et l'administration.

Attendu que le coût pour réparer le portable de la municipalité est estimé entre 250 \$ et 300 \$, et que ce dernier est de l'année 2013, donc en fin de vie utile;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général à effectuer l'achat d'un nouveau portable par l'entremise de Vertisoft, au prix de 641.56 \$, taxes incluses, selon une soumission datée du 1^{er} juin 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-162

Demande de M. Marcel Mercier pour élargir son entrée charretière.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser M. Marcel Mercier du 679 Rang 6 Est, à élargir d'environ 6 mètres, à ses frais, l'entrée charretière longeant le Rang 6 Est, pour accéder à son lot numéro 5 659 919, près du 660 Rang 6 Est.

Que les travaux de remblaiement du fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Adoptée

Résolution : 2020-163

Demande de 9025-3287 Québec inc., pour élargir une entrée charretière.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser la compagnie à numéro 9025-3287 Québec inc. (M. Marc Manningham, président), à élargir d'environ 9 mètres, à ses frais, son entrée charretière longeant le Rang Scott, pour accéder à son lot numéro 6 067 632, lequel est situé près de la croix du Rang Scott.

Que les travaux de remblaiement du fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Adoptée

Résolution : 2020-164

Demande de la Ferme Stéluka inc., pour élargir une entrée charretière d'environ 6 pieds.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser la Ferme Stéluka inc., sise au 347 Chemin de la Grosse-Ile, à élargir d'environ 2 mètres, à ses frais, l'entrée charretière longeant le Chemin de la Grosse-Ile, pour accéder au passage menant à sa fosse à fumier, lequel passage est situé à l'extrémité Est du bâtiment de ferme du 347 Chemin de la Grosse-Ile.

Que les travaux de remblaiement du fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Adoptée

Résolution : 2020-165

Aménagement d'un regard puisard près du 2 rue des Iris.

Attendu qu'un amoncellement d'eau se forme près du 2 rue des Iris, lorsqu'il pleut ou lors de la fonte de la neige;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire aménager un regard puisard en bordure la rue des Iris, près de l'adresse civique 2 rue des Iris, afin de résoudre cette situation d'accumulation d'eau.

Que le coût des travaux est estimé à 2 000 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-166

Déneigement de la cour de l'École Ste-Julie pour 2020-2021.

Attendu que la Commission scolaire des Bois-Francs demande le prix de la municipalité pour le service de déneigement de la cour de l'École Ste-Julie à Laurierville, pour la saison 2020-2021.

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil propose un montant de 2 500.00 \$, pour le déneigement de la cour de l'École Ste-Julie à Laurierville, pour la saison 2020-2021.

Adoptée

Résolution : 2020-167

Achat de 9 webinaires offert par l'ADMQ.

Attendu que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), lequel devait se dérouler les 17-18 et 19 juin prochain a été annulé, à cause de la pandémie du COVID-19;

Attendu que l'ADMQ offre 9 webinaires qui touchent différents volets de la gestion municipale d'une durée de 75 et 90 minutes;

Attendu que les formations sélectionnées devaient être présentées à l'origine dans le cadre du congrès;

Attendu que les webinaires peuvent être écoutés en direct entre le 16 et 18 juin, ou en enregistrement jusqu'au 4 septembre 2020;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à faire l'achat des 9 webinaires offerts par l'ADMQ, pour un montant de 375.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2020-168

Nettoyage fossé au bout de la rue des Iris.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire nettoyer le fossé situé au Sud de la rue des Iris.

Que le coût du nettoyage est estimé à 500 \$, taxes non incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-169

Demande d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale-Volet projets particuliers d'amélioration.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil demande un montant de 21 000 \$ au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

Adoptée

Résolution : 2020-170

Camp de jour 2020.

Attendu que la Santé publique permet la tenue des camps de jour, mais avec plusieurs directives liées au coronavirus dont :

- Respect de la distanciation de 2 mètres
- Utilisation d'un local différent pour chaque groupe d'enfants
- Embauche d'une personne pour la désinfection journalière
- Diminution du nombre d'enfants par animatrice
- Trousse de bricolage individualisée pour chaque enfant
- Achat de produits de désinfection
- Même nombre d'animatrices pour 50% moins d'enfants

Attendu que le nombre d'enfants inscrit au camp de jour actuellement est de 43, dont 19 de la municipalité d'Inverness, soit le maximum que la municipalité peut recevoir à l'édifice municipal, attendu que l'École Ste-Julie

n'est pas disponible pour la période estivale, car des travaux sont prévus de rénovation sont prévus à cet endroit;

Attendu que le déficit prévu du camp de jour est d'environ 28 000 \$, représentant un montant d'environ 20 000 \$ pour Laurierville et de 8 000 \$ pour Inverness, alors que pour 2019 la part du déficit pour Laurierville était d'environ 10 000 \$;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé qu'il aiderait financièrement les municipalités au niveau des camps de jour pour l'été 2020;

Attendu que la décision d'offrir ou non le service du camp de jour revient à la municipalité;

Attendu que le conseil municipal considère important d'offrir le service de camp de jour;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la tenue d'un camp de jour pour l'été 2020 à l'édifice municipal, dont le déficit est évalué à 28 000 \$.

Que le déficit pourrait être moindre avec l'aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dont les modalités ne sont pas disponibles pour le moment.

Adoptée

Résolution : 2020-171

Semaine québécoise des personnes handicapées.

Considérant qu'au Québec, 16% de la population, à une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

Considérant que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

Considérant que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2020, vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité participe à la Semaine québécoise des personnes handicapées et invite la population à s'y impliquer.

Adoptée

Résolution : 2020-172

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2 000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du ministère des Transports confirmant le versement d'une aide financière de 71 885 \$, pour la réfection du Rang 10 Est en 2019. L'aide financière sera versée le 20 juillet 2020.
- Consultation publique via un webinaire offert par la MRC de l'Érable et ses partenaires, concernant la conversation des milieux humides et hydriques, le 4 juin prochain de 10h00 à 11h00.
- Lettre du ministère des Transports, approuvant la programmation en voirie locale de la municipalité, dans le cadre du programme de la Taxes d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ 2019-2023).
- Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, et de la ministre déléguée à l'Éducation, Mme Isabelle Charest, concernant l'ouverture des camps de jour durant la saison estivale et des mesures pour pallier les pertes de revenus et des nouvelles dépenses liées à la COVID-19.
- Lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), concernant les sommes payables pour le service de la Sûreté du Québec, annonçant que le 1^{er} versement du 30 juin est reporté au 30 septembre, et que le 2^e versement prévu le 31 octobre est reporté au 1^{er} décembre.
- Lettre de la Ferme Stéluka inc. pour offrir ses services de débroussaillage pour 2020.

Résolution : 2020-173

Débroussaillage le long des chemins municipaux.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser l'entreprise Ferme Stéluka inc., à effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, et ce, pour un total d'environ 40 heures.

Que l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, indiquera les bordures de chemins à débroussailler.

Que le tarif horaire pour les travaux de débroussaillage est de 110.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Liste des comptes

Société Canadienne des Postes : Envoi du journal Le Poliquin de mai	108.12
Services de cartes Desjardins : Essence 16/04 au 11/05/2020	143.78
Nathalie Pelchat : Remboursement salle (cause covid 19)	140.00
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 25/03 au 25/05/2020	244.39
Hydro-Québec : Service à bibliothèque du 31 mars au 28 mai.	415.56
Hydro-Québec : Service Caisse du 31 mars au 28 mai (chauf. et clim.)	760.36
Hydro-Québec : Service Caserne du 31 mars au 28 mai.	997.68
Hydro-Québec : Service Caisse du 31 mars au 28 mai (électr.).	674.41
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mai.	971.31
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	785.96
Hydro-Québec : Service au réservoir du Rang Scott.	294.12
Hydro-Québec : Service à la croix.	95.71
Hydro-Québec : Service système septique commun.	86.47
Hydro-Québec : Service édifice municipal.	520.55
Agence municipale de financement : Appel d'urgence de mars 2020	267.31
Salaires employés : Mai 2020 (estimé)	13 401.46
Revenu Canada : Remise féd. de mai 2020.	3 009.76
Ministre du Revenu; Remise prov. de mai 2020.	7 340.48
Union-Vie : Assurances collectives pour juin 2020	2 351.13

RREMQ : Cotisations retraite de mai 2020.	1,497.82
EMP inc. : Travaux voirie rang 2	816.32
EMP inc. : Travaux déplacer borne fontaine rue des Jonquilles	6 815.44
Vertisoft : Achat portable pour le service de garde et administration.	686.40
Petite caisse : Frais de poste et matériel service de garde.	117.15
Claire Gosselin : Frais déplacement forfaitaire juin 2020	80.00
Energies Sonic inc. : Huile à fournaise à l'édifice municipal	461.07
Localisation Bois-Francis inc. : Localisé entrée d'eau rue Jonquilles, Garage municipal et 413, ave Béland	290.31
Réal Huot inc. : Frais et matériaux déplacer borne fontaine Jonquilles	4 483.63
MRC de l'Érable : Crédit cours d'eau Gingras.	819.51-
MRC de l'Érable : Quote-parts MRC, 2 ^e versement de 2.	86 359.81
VIVACO : Divers matériaux.	170.48
Dominique Martel : Achat de livres (4) pour bibliothèque	63.43
Jean-François L. Simoneau : Cellulaire 7 avril au 6 mai.	58.01
Mégaburo : Matériels bureau	71.31
ADMQ : Formation (2 ^e) pour Jean-François L. Simoneau	448.40
Outil Mag Victoriaville : Matériels voirie (peinture orange)	81.82
Ciments Taschereau : Bloc ciment aqueduc rue des Jonquilles	80.48
Sani-Thetford (2000) inc. : Vidange des regards-puisards.	822.07
Claude Fortin : Paiement en double permis de rénovation	10.00
Buropro : Achat de livres	216.95
JUHoule : Matériels aqueduc	1 077.33
Distribution Corriveau : Matériels hygiénique édifice et caisse	270.81
SPAA Arthabaska : Entente de service juin à déc. 2020 (animaux)	403.21
DGK : Aide pour gestion pour site web	258.69
Plomberie 1750 inc. : Travaux loyer édifice	107.88
Plomberie 1750 inc. : Travaux caisse	155.45
Eurofins : Analyse d'eau pour mai.	329.41
Gilles Bissonnette : Achat fleurs et engrais pour embellissement.	949.23
Fonds d'information sur le territoire : Mutations de mai.	20.00
Bell Canada : Service pour juin.	353.25
Bell Mobilité : Service pour juin.	547.01
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	14 172.45
Xérox Canada ltée : Service pour mai.	115.85
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastique agricole mai.	1 471.68
Xérox Canada ltée : Frais location, juin, juillet et août 2020.	385.13
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2004-01 (Pavillon).	1 598.32
Caisse Desjardins : Capital emprunt 2004-01 (Pavillon).	19 400.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2011-01 (tracteur).	526.13
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2013-04 (Jonquilles).	1 104.00

Résolution : 2020-174

Approbation des comptes.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mai 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2020, avec comparatif de l'année 2019, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 2 907 133.04 \$, et des déboursés au montant de 693 136.15 \$, laissant un solde en caisse de 2 514 275.41 \$.

Varia.

Résolution : 2020-175

Attendu que la réouverture du Centre de services de la Caisse Desjardins à Laurierville est prévue actuellement le 28 août 2020, selon les conditions actuelles du COVID-19;

Attendu que le Vivaco Groupe Coopératif a diminué les heures d'ouverture du dépanneur Bonisoir durant le COVID-19, et tarde à revenir à l'horaire régulier;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le maire expédie une lettre à ses 2 commerces de services, à l'effet de faire connaître le désappointement des élus face aux décisions de la Caisse Desjardins de l'Érable et du Vivaco Groupe coopératif, et souhaitent le retour aux heures de services régulières.

Adoptée

Résolution : 2020-176

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier